

19 juin 2000, 19 juin 2010, dix ans déjà ! (Petite histoire de la construction de la Gendarmerie de Saint-Jean d'Illac)

Le 19 juin 2000, Pierre Favre inaugurait, en présence des autorités civiles et militaires, et de nombreux illacais, les locaux de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Jean d'Illac.

Le Conseiller Général non invité compte-tenu de sa position négative sur ce dossier était malgré tout présent. Sans doute pour être sur la photo !

Petite histoire de la construction de la gendarmerie de Saint-Jean d'Illac....

Cette inauguration couronnait la volonté et les efforts de Pierre Favre et de sa majorité de mettre à disposition de la Gendarmerie Nationale des locaux neufs, fonctionnels, au centre de la zone d'intervention de la Brigade, ainsi que des logements de qualité pour les gendarmes et leurs familles. Dès 1983, le terrain était acheté par la nouvelle équipe conduite par P. Favre. En 1993, le principe de la construction acquis, en accord avec les Maires des communes concernées, à savoir Martignas, Mérignac et Saint-Jean d'Illac, le processus était engagé et la procédure d'approbation enclenchée. Le 6 août 1996, la décision favorable nous était communiquée. En novembre 1997 le Conseil Municipal validait le choix de l'architecte et le 1 mai 2000 les bâtiments étaient mis à la disposition de la Gendarmerie Nationale.

On retiendra que le caractère fonctionnel et sécurisé de ces locaux a été largement médiatisé il y a quelques années lorsque la Brigade a accueilli pour une nuit un hôte de marque, M. José Bové...

Devant les difficultés que rencontrait le Conseil Général pour financer les investissements en faveur de la Gendarmerie Nationale, il prit la décision de soutenir financièrement les communes prêtes à investir à sa place le 3 juillet 1987. Sept communes en Gironde étaient concernées dont la nôtre, mais grâce au soutien du Conseiller Général Jacques Fergeau, seule notre commune sera privée de la subvention attribuée.

Pour mémoire le coût de cet équipement (1,9 M€) était financé ainsi : 0,45 M€ autofinancés par la commune, 0,3 M€ de subvention de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, 0,15 M€ de subvention de la part du Conseil Général et enfin 1 M€ par recours à un emprunt, les loyers versés couvrant l'annuité de l'emprunt. Du fait du non versement de la subvention attendue de la part du Conseil Général, le plan de financement a été revu, le montant de l'emprunt augmenté de 0,15 M€ et sa durée de remboursement allongée. L'opération qui devait être financièrement neutre pour la commune et équilibrée dès la deuxième année ne l'aura été que quelques années plus tard avec la révision du bail.

Nous ne pouvons donc que « remercier » M. Fergeau pour son action, qui s'inscrivait dans son opposition à ce projet ! Déjà à l'époque il oeuvrait à sa manière pour la défense des intérêts de la commune et des illacais... Des projets et des attitudes plus récents ont confirmé que cette attitude est constante !

Aujourd'hui :

Avec 10 années de recul, on ne peut que constater la justesse et le bien-fondé de cette réalisation qui participe de la qualité de vie voulue pour Saint-Jean d'Illac. Comme j'ai déjà pu l'écrire, je souhaite que les locaux de la Brigade restent dans le patrimoine communal, ce qui constitue une garantie quant au niveau d'entretien des bâtiments et de qualité de conditions de vie tant des gendarmes dans leurs missions, que de leur famille dans les logements associés.

Je suis convaincu de l'intérêt, voire de la chance de disposer de cette brigade sur notre territoire, qui constitue un gage de tranquillité pour les illacais et pour conclure nous ne pouvons que nous féliciter que ce projet ait pu aboutir malgré les difficultés rencontrées à l'époque.

Hervé SEYVE
18 juin 2010